



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016-2020

3^{ème} séance

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>		RAPPORT	
1 INTRODUCTION	1-2	DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL	
2. NATURE DES TRAVAUX	2		
2.1. Routes communales	2-3		
2.2. Murs communaux	3		
2.3. Éclairage public	3		
3. CONCLUSION	3	CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 200'000.00 POUR POURSUIVRE LA CAMPAGNE DE RÉFECTION DES ROUTES ET MURS COMMUNAUX AINSI QUE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	
4. PROJET D'ARRÊTÉ	4		

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Comme chaque année, depuis 1996, nous avons l'avantage de vous soumettre une campagne d'assainissement des routes et murs communaux, notamment situés dans le périmètre externe au village. En effet, plusieurs de nos routes et murs ne peuvent plus être simplement réparés dans le cadre de travaux d'entretien légers, ceux-ci exigeant une réfection nettement plus conséquente.

Ainsi, le Conseil communal a établi un inventaire des routes et murs communaux défectueux méritant un assainissement urgent. Cette année, nous avons réalisé des travaux d'entretien pour un montant de CHF 89'932.90 (valeur au 6 décembre 2016) sur les axes suivants :

- Rue de la Musinière
- Chemin des Epinettes
- Chemin du Buisson
- Rue du Tilleul
- Rue de la Maigroge
- Chemin des Râpes
- Avenue de la Gare
- Chemin du Loclat
- Chemin d'Egleri
- Chemin du Châble
- Chemin des Plaines
- Chemin du Maley

Les travaux entrepris cette année l'ont été sous forme de colmatage de fissures ainsi que de gravillonnage sur certains tronçons. Sur d'autres parties du réseau, la route étant en nettement moins bon état, il a fallu reboucher une dizaine de nids de poule. Concernant le chemin des Râpes, en collaboration avec le Groupe E, il a été goudronné sur toute sa largeur et cela sur une longueur de 315 mètres suite à l'enterrement d'une ligne électrique à haute tension empruntant le tracé de ce chemin.

A titre de comparaison, le coût des travaux réalisés en 2015 s'est élevé à CHF 147'251.40.

Le nouvel inventaire des axes à refaire se présente comme suit pour 2017 :

- Chemin du Loclat
- Clos aux Moines
- Chemin de la Petite-France
- Rue de Vigner (nord)
- Rue de la Châtellenie
- Chemin des Râpes (hors emprise travaux Groupe E)
- Chemin des Donnes
- Route de Soleure / Chemin des Donnes, création d'un passage pour piétons
- Ruelle du Lac, pose d'une barrière le long du ruisseau du Ruau
- Murs divers.

Bien que la liste précitée ne représente qu'une partie des travaux devant être entrepris sur notre réseau des routes communales ces prochaines années, il faudra attendre la fin de l'hiver pour voir la dégradation réelle des routes. Par conséquent, le Conseil communal entend, par le biais de cette demande de crédit-cadre, poursuivre son effort d'assainissement des chemins et murs en question.

En outre, conformément à l'inventaire des murs de Saint-Blaise établi en 1997 - document faisant partie intégrante de notre règlement et plan d'aménagement - certains de nos murs demandent encore une réfection rapide si l'on veut éviter toute dégradation irréversible et maintenir en état ce précieux patrimoine communal.

Nous vous rappelons que dans le montant demandé sont compris CHF 45'000.00 pour l'extension de l'éclairage public.

2. NATURE DES TRAVAUX

2.1. Routes communales

Le Conseil communal s'est attaché à étudier différentes variantes de réfection possible en fonction de la nature du revêtement et de l'état de chaque chemin. L'Exécutif a retenu les variantes suivantes, qui représentent, qualitativement et financièrement parlant, de bonnes solutions :

- Colmatage de fissures et purges nécessaires
- Réfection de la surface avec une couche d'usure de 4 à 5 cm.
- Mise à niveau des regards et grilles
- Gravillonnage.

2.2. Murs communaux

- Piquage et réfection des joints
- Démontage ponctuel et remontage avec les pierres existantes et de nouvelles pierres.

2.3. Éclairage public

Ce crédit doit nous permettre de répondre rapidement à des demandes ponctuelles d'extension ou de renforcement du réseau, suite à de nouvelles constructions ou à des transformations. L'inventaire de ces travaux se résume ainsi :

- Eclairage de l'ancienne ruelle du Lac qui devient un chemin piétonnier
- Eclairage du nouveau passage piéton à la route de Soleure
- Eclairage du chemin du Diable
- Démontage de l'éclairage à Vigner 11 relatif à la construction des nouveaux collèges.

3. CONCLUSION

Grâce à la politique de réfection que nous vous proposons, soit le renouvellement annuel du crédit-cadre en question, bon nombre de murs et chemins ont pu être ainsi refaits, ceci en parallèle à des chantiers d'envergure tels que la réhabilitation de la rue des Lavannes, de la rue de Lahire, du chemin de Creuze, de la rue des Moulins, du chemin des Vignerons, du chemin de Montsoufflet et dernièrement du chemin des Râpes.

Le Conseil communal estime par conséquent que ce système mérite d'être poursuivi. En effet, cette manière de pratiquer permet également d'assainir progressivement notre réseau routier tout en permettant de garantir un investissement régulier ne portant pas trop préjudice à notre gestion financière.

L'augmentation du crédit annuel consacré à la réfection des routes communales et à l'amélioration ainsi qu'à l'extension de l'éclairage public se justifie par la connaissance et l'anticipation de plusieurs projets qui vont se réaliser en 2017.

En nous accordant ce crédit, vous nous permettez ainsi d'empêcher l'accroissement de la détérioration de nos routes et murs, de faciliter par la même occasion leur entretien courant et d'éviter de devoir entreprendre à court ou moyen terme des travaux beaucoup plus lourds qui grèveraient de façon importante nos finances.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Nous vous remercions de votre attention.

Saint-Blaise, le 30 janvier 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
le vice-président le chef du dicastère
des travaux publics

A. Jeanneret

C. Beljean

